L'EAU DE PLUIE
est précieuse ...
RÉCUPÉRONS-LA !

la ville de Bram lance une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

de 15 à 230€ de subvention attribuée par la municipalité
(selon le litrage de l'équipement acheté)
pour toute demande faite entre le 13 mai et le 31 octobre 2023
informations et dossier d'inscription sur > www.villedebram.fr

bram
la ville à vivre !

bram
la ville écoresponsable

Subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Cadre réservé à l'administration

La présente demande

a été reçue le :
19/05/2023

Cachet de la Mairie

Informations concernant le demandeur

☐ **Madame** ☐ **Monsieur**

Nom : ..... **Prénom :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Commune :** .....

Téléphone : .....

Email : .....

☐ **Propriétaire occupant** ☐ **Locataire** ☐ **Copropriété**

☐ **Propriétaire bailleur** ☐ **Indivision / SCI**

Engagement du demandeur

Je soussigné(e), ... , certifie exacts les renseignements fournis.

Je m'engage à faire le choix d'un récupérateur qui s'intègre dans son environnement dès lors qu'il est visible de la voie publique et installé dans le périmètre des monuments historiques.

Je reconnais être informé(e) que l'attribution de la subvention n'est pas automatique : elle est conditionnée au dépôt dans les périodes demandées et sous réserve de disponibilité des crédits ;

J'autorise la commune à utiliser les photos relatives à l'équipement financé à mon domicile dans toute communication municipale.

Fait à Bram,

le

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, nécessaires dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public, font l'objet d'un traitement destiné à la mairie pour la gestion de l'opération visant à subventionner l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Les destinataires des données sont les personnels habilités de la mairie et le maire. Les données sont conservées 1 an à compter de la demande puis éliminées. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de limitation du traitement de vos données et vous disposez le cas échéant, du droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser à la mairie par courriel à : contact@villedebram.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.

Subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Pièces à fournir

- ✓ **Demande de subvention dûment remplie**
- ✓ **Un justificatif de domicile : quittance de loyer ou facture d'électricité, gaz ou eau de moins de 3 mois au même nom et adresse que ceux figurant sur les factures**
- ✓ **La facture acquittée mentionnant le nom et l'adresse du demandeur et la contenance de l'équipement (facture postérieure au 13 mai 2023)**
- ✓ **Une photographie de l'équipement installé**
- ✓ **Un relevé d'identité bancaire ou postal**
- ✓ **Volume du récupérateur (à cocher) :**

	Volume du récupérateur	Montant maximal de l'aide
☐	moins de 300 litres	15€
☐	de 300 à 499 litres	30€
☐	de 500 à 999 litres	80€
☐	de 1000 à 2999 litres	170€
☐	plus de 3000 litres	230€

Calendrier de dépôt des demandes

- ✓ **Pour les dossiers déposés complets avant le 01/07/2023, le paiement interviendra prévisionnellement en août 2023**
- ✓ **Pour les dossiers déposés complets avant le 31/10/2023, le paiement interviendra prévisionnellement en novembre 2023**
- ✓ **Aucun dossier ne sera accepté après le 31/10/2023**

Cadre réservé à l'administration

La présente demande a été reçue le : .

Dossier complet le :

Montant de l'aide attribuée :

☐ **15€** ☐ **30 €** ☐ **80 €** ☐ **170 €** ☐ **230 €**

☐ **Autre : .....**